

**MAIRIE LE THEIL DE BRETAGNE**

2 Place de l'Eglise  
35240 LE THEIL DE BRETAGNE  
Tél. 02.99.47.74.07  
mail : mairie.leteildebretagne@wanadoo.fr

**DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS****ANNÉE 2025**

Document à compléter et à retourner pour le 31 janvier 2025 au plus tard au secrétariat de la mairie ou par mail.

**ATTENTION : Tout dépôt ultérieur sera systématiquement refusé. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.**

**IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION**

Nom de l'Association :

SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom du Président (adresse, téléphone, mail si différent de l'Association) :

Coordonnées de la personne ayant rempli cette demande :

Bureau :	Nom-prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Vice-président			
Trésorier			
Secrétaire			
Autre			

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

Nombre d'Adhérents :

Montant de l'adhésion annuelle :

**Activités de l'Association en 2024**

Si votre association remplit une mission de service public, laquelle :

**Evènements ouverts au public en 2024 (hors raison d'être de l'association et hors vente à emporter)**

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

**Evènements organisés en 2024 en collaboration avec 1 ou plusieurs associations**

- 1)
- 2)

## Projets pour 2025

### SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

<u>Trésorerie de l'exercice comptable :</u>	En début d'année :	En fin d'année :
Situation du compte courant :		
Situation des livrets d'épargne :		
<b>Difficultés, charges exceptionnelles que vous souhaitez porter à la connaissance de la mairie</b> (compléter ou joindre un courrier à votre demande) :		

### PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION :

- 1 - Dans le cas d'une première demande, joindre l'extrait du journal officiel mentionnant la création de l'association, et la copie des statuts.
- 2 - un RIB de l'association
- 3 - Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- 4 - Liste des adhérents au 1er janvier (ainsi que la commune de résidence)
- 5 - Copie du compte de résultat de l'exercice écoulé, certifiée par le Président de l'association (recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée et résultat de l'année)
- 6 - Copie des documents bancaires au 31 décembre 2024, certifiée par le Président de l'Association.

*Art. L.1611.4 du Code Général des Collectivités Territoriales : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la Commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.*

### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame .....

Représentant Légal de l'Association : .....

- \* Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents,
- \* Certifie exact l'ensemble des informations fournies et annexées dans le cadre du dossier de demande de subvention à la Commune du Theil de Bretagne,
- \* M'engage à fournir à la Commune du Theil de Bretagne tous les documents complémentaires qui lui paraîtront

Fait à ..... Le .....

Cachet de l'Association :                      Signature du Président :

Le Maire de la commune du Theil de Bretagne, responsable du traitement des données précise que : « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à identifier l'activité de l'association (caractère social, culturel, sportif) et son intérêt local (participation des habitants) dans le but de décider l'octroi d'une subvention à l'association candidate. Les destinataires des données sont le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, le secrétariat. Conformément à la loi « informatique et libertés » L78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 7 octobre 2016 transposant le RGPD en droit français, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie du Theil de Bretagne, 2 place de l'Eglise, 35240 LE THEIL DE BRETAGNE, ou mairie.letheildebretagne@wanadoo.fr ou via la fiche contact du site internet